



Le Président

CFE-CGC
À l'attention de
Madame Hélène Marcy
Vice-Présidente de la CFE-CGC Orange
Et de
Monsieur Nicolas Triki
Secrétaire adjoint de la Commission
Participation, Intéressement, Actionnariat
de la CFE-CGC Orange
10/12 rue Saint Amand
75015 Paris

Paris, le 08 avril 2024

Objet : Réponse à votre courrier de demande d'intéressement supplémentaire au titre des résultats 2023

Madame, Monsieur,

Je fais suite au courrier du 15 février 2024 que vous m'avez adressé, ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration d'Orange, relatif à une demande d'intéressement supplémentaire.

Je souhaite tout d'abord vous confirmer que votre courrier a bien été évoqué en Conseil d'administration dans le cadre de sa réunion du 27 mars dernier, que des éléments de réponse ont été apportés à cette occasion par la Présidente du Comité de Gouvernance et de Responsabilité Sociale et Environnementale, et qu'un échange s'en est suivi.

Le Groupe Orange est attaché depuis de nombreuses années au partage de la valeur avec les salariés. Les dispositifs associés y contribuent régulièrement chaque année, y compris durant les périodes de fortes contraintes économiques ou concurrentielles.



Il appartient au management de proposer au Conseil d'administration un éventuel supplément d'intéressement, sous réserve du déclenchement effectif de l'intéressement ordinaire – ce qui est bien le cas au titre des résultats de l'année 2023, et suivant l'accord signé par les organisations syndicales le 28 juin 2021.

Par ailleurs, un éventuel intéressement supplémentaire doit respecter les conditions fixées par l'article L. 3314-10 du code du travail mais - comme cela vous a déjà été indiqué l'année dernière, par courrier en date du 11 avril 2023 - la demande doit intervenir avant la décision, par le Conseil d'administration, d'arrêté des comptes de l'année considérée, afin qu'une provision complémentaire dédiée puisse être passée dans les dits comptes.

Or sur ce dernier point, et les comptes de l'année 2023 ayant été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 février dernier, la demande de la CFE-CGC – datée du 15 février 2024 -, a été adressée trop tardivement.

Mais surtout, la Direction Générale a indiqué au Conseil d'administration que les résultats de l'année 2023 permettent de distribuer, en France, une enveloppe globale de 253 millions d'euros à travers le versement de la participation Groupe France (107 millions d'euros) et de l'intéressement d'Orange SA (146 millions d'euros), auxquels s'ajoute l'intéressement des filiales France (19 millions d'euros).

Les résultats communiqués sont en ligne avec les objectifs du plan *Lead the Future* au niveau de l'ensemble du Groupe Orange, mais avec un secteur opérationnel France, qui est le principal contributeur du périmètre Orange SA, sensiblement en retrait par rapport aux attentes : le chiffre d'affaires est en décroissance de -1,4% sur un an et l'EBITDAaL diminue de -3,6%, dont -5,1% au 1^{er} semestre.

Ce périmètre est également affecté, comme vous le savez, par la décroissance de l'EBITDAaL sur le secteur Orange Business, dont le retour à la croissance n'est pas attendu avant 2025.

La trajectoire 2024-2025 du Groupe a pu être confirmée en premier lieu grâce à de solides performances de la zone Europe portée par l'Espagne, et par la zone Afrique-Moyen Orient dont la forte croissance tant au niveau des revenus que de l'EBITDAaL démontre le dynamisme de ses activités.

Ces éléments opérationnels additionnels ont conforté la décision du Conseil d'administration d'Orange SA de ne pas donner de suite favorable à votre demande d'intéressement supplémentaire pour Orange SA au titre des résultats 2023.



Concernant les filiales, il appartient à chaque instance de gouvernance concernée, conformément à la loi, de se prononcer sur le versement d'un intéressement supplémentaire en fonction de son contexte spécifique.

Espérant avoir ainsi apporté les éclairages utiles à vos demandes, je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Secrétaire adjoint, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jacques Aschenbroich". The signature is written in a cursive style with some loops and a long horizontal stroke.

Jacques Aschenbroich
Président du Conseil d'administration

Copie : Mme Christel Heydemann, Directrice générale d'Orange